



DECISION ADMINISTRATIVE

2025_128_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :
Avenant de transfert
Contrat de maintenance portes multisites – KONE

Vu la décision administrative n°10/2025/A en date du 22 janvier 2025 et son annexe : le contrat de maintenance des portes et rideaux métalliques multisites;

Considérant que la société KONE a cédé son activité « Portes » à sa nouvelle filiale KDB France; il convient de procéder à la modification de ce contrat par voie d'avenant ;

Le Maire

DÉCIDE

De conclure avec la société KDB France – Parc des Guillaumes – Rue de Neuilly – 93130 NOISY-LE-SEC ; un avenant de transfert pour le contrat de maintenance des portes et rideaux métalliques des bâtiments communaux.

L'avenant de transfert prendra effet à compter du 1er juillet 2025.

Le coût de la prestation et sa durée demeurent inchangés.

De signer l'avenant de transfert annexé à la présente décision administrative.

Fait à VIF,

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.